

1984

7

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

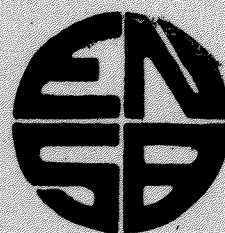
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Anne CROZAT

INSTRUIRE POUR REVOLTER
OU
LES DEBITS DE L'ACTION
EDUCATIVE DE LA BOURSE
DU TRAVAIL DE PARIS

ANNEE : 1984

20^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Anne CROZAT

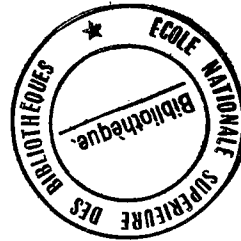
INSTRUIRE POUR REVOLTER

OU LES DEBUTS

DE L'ACTION EDUCATIVE

DE LA BOURSE DU TRAVAIL

DE PARIS



Directeur de mémoire

M. N. RICHTER

1984

7

ANNEE : 1984 20ème Promotion

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

CROZAT (Anne)

Instruire pour révolter ou les débuts de l'action éducati-
-ve de la Bourse du Travail de Paris:mémoire/présenté par
Anne Crozat.- Villeurbanne : Ecole nationale supérieure
des bibliothéques, 1984.- 29 f:cartes; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne :1984.

Bibliothèque ouvrière,Paris,19ème siècle.-Bourse du Tra-
-vail,action éducative,Paris,19ème siècle.

Exemple de bibliothèque en milieu syndical à Paris à la
fin du 19ème siècle : création, fonctionnement, place par
rapport aux autres actions éducatives d'une bourse du
travail.

SOMMAIRE

	page:
INTRODUCTION:	
1/Les origines de la Bourse du Travail de Paris	3
2/Les problèmes politiques et idéologiques	4
3/Les péripéties du combat entre la Bourse du Travail de Paris et les autorités politiques	5
IÈRE PARTIE:LES INSTITUTIONS EDUCATIVES DE LA BOURSE DU TRAVAIL	
I/La bibliothèque	
1)L'organisation administrative	
a)l'administration	7
b)le budget	9
c)le règlement intérieur	10
2)L'organisation bibliothéconomique	
a)prêt et lecture sur place	10
b)les collections	11
c)les acquisitions	13
II/Les cours d'enseignement professionnel et général	
1)L'organisation des cours	14
2)Les différents enseignements proposés	15
III/Les publications de la Bourse du Travail de Paris	
1)Le Bulletin Officiel	17
a)la rédaction	18
b)le budget	18
c)la diffusion	19
2)L'Annuaire	
a)la rédaction	19
b)la diffusion	20

...

IIème PARTIE:ESSAI D'EVALUATION DE L'ACTION EDUCATIVE DE LA BOURSE DU TRAVAIL

I/La place des institutions éducatives dans le fonctionnement de la Bourse

- 1)Le budget consacré à l'action éducative 2.
- 2)Le personnel mis à la disposition des institutions culturelles 2.

II/Bilan des institutions éducatives

- 1)Les utilisateurs 2.
- 2)L'utilisation
 - a)la bibliothèque 2.
 - b)les cours 2.
 - c)la presse 2.

III/L'action éducative de la Bourse du Travail hors institution

- 1)A Paris 2.
- 2)Dans le mouvement ouvrier 2.

CONCLUSION 2.

Annexe n°1:Organigrammes de la Bourse du Travail

Annexe n°2:Le budget de la Bourse du Travail:parts respectives de la bibliothèque et du Bulletin

Annexe n°3:Les syndicats ouvriers parisiens

Annexe n°4:La place de la Bourse du Travail dans le monde ouvrier parisien

Annexe n°5:Les institutions culturelles populaires à Paris

Annexe n°6:Carte de la répartition des bourses du travail en France en 1914

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

1/ LES ORIGINES DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

L'idée de créer une Bourse du Travail à Paris remonte à la fin du XVIIIème siècle, puisque c'est en mars 1790 que de Corcelles propose à ses pairs, les représentants de la Commune de Paris, de construire un bâtiment où se réuniraient employeurs et demandeurs d'emplois. Le projet n'est pas retenu mais attire cinquante ans plus tard l'attention d'un économiste social catholique, Gabriel de Molinari, qui reprend l'idée dans divers articles (1) et ouvrages (2).

En 1848, le gouvernement provisoire de la Seconde République, par le décret du 10 mars, institue dans chaque mairie de Paris un bureau de renseignements pour les offres et les demandes de travail. Ce décret ne fut jamais appliqué et, quand le Député Ducloux soumet le 3 février 1851 à l'Assemblée Nationale une nouvelle proposition de construction de Bourse du Travail à Paris, l'Assemblée vote contre, car le projet, dit-elle, relève de la Commune et non de l'Etat. Il faut encore attendre vingt ans pour qu'un conseiller municipal, Delattre, revienne sur cette idée et que Viollet-le-Duc soit officiellement chargé d'un rapport sur la question.

Mais deux événements politiques vont précipiter les choses et faire enfin aboutir ce qui traîna pendant un siècle à l'état de projet : la loi Waldeck-Rousseau de 1884 autorisant la création d'unions et de syndicats professionnels rend légalement possible la création d'une Bourse du Travail gérée par des associations ouvrières, et l'arrivée, au Conseil Municipal de Paris, d'une majorité de blanquistes, de possibilistes et de radicaux socialistes désireux de construire une "maison des travailleurs", un "lieu où puisse s'organiser la classe ouvrière", permet le déblocage rapide de crédits. La première Bourse du Travail de Paris (mais la troisième de France après celle de Lille (1882) et celle de Marseille (1885)), située rue Jean-Jacques Rousseau, est ainsi inaugurée le 3 février 1885 et entre en service fin 1887. Mais ce n'est qu'une annexe et, cinq ans plus tard, le 22 mai 1892, la Bourse centrale sise 3 rue du Château d'Eau dans le Xème arrondissement ouvre ses portes.

...

(1) La Gazette de France du 8 septembre 1843

La Nation du 23 juillet 1843

(2) MOLINARI (Gabriel de).-Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses
Gabriel de Molinari .- Paris 1843

MOLINARI (Gabriel de).-Etudes économiques sur l'organisation et la liberté
industrielles et l'abolition de l'esclavage/par G. de Molinari.-Paris, 18

2/LES PROBLEMES POLITIQUES ET IDEOLOGIQUES

Même si le président du Conseil Municipal inaugure la Bourse du Travail au nom de la "solidarité et de la paix sociale" et déclare que son souci est de permettre aux travailleurs de "lutter à armes égales et légales avec le capital", ajoute qu'"en permettant aux revendications ouvrières de se manifester librement, scientifiquement et légalement, la Bourse du Travail donnera au gouvernement républicain les moyens non d'étouffer ces revendications mais de les comprendre et de travailler à un état social plus conforme à la justice", l'organisation de la Bourse contient, si ce n'est un germe de mort, tout au moins un risque de conflit, bien que gérée par des syndicats ouvriers, c'est une institution municipale dépendant entièrement de la Commune: les terrains et les bâtiments sont propriété de la ville de Paris, la subvention de la municipalité est son seul budget.

Cette dépendance financière ne semble pas gêner les dirigeants de la Bourse qui à l'instar de Fernand Pelloutier, la justifient en expliquant que le syndicalisme œuvre pour tous, syndiqués et non syndiqués, et qu'il est dès lors juste que tous participent à son financement directement ou indirectement. Pourtant si elle n'est pas, il est vrai, nécessairement synonyme d'inféodation au Conseil Municipal, cette dépendance met une arme de taille dans les mains des autorités politiques qui n'apprécient pas toujours l'utilisation que font les syndicats de la Bourse. Car ce simple lieu clos et couvert pour abriter les demandeurs d'emplois et dispenser leur instruction, la Bourse du Travail devient le pivot d'une action visant à abolir la société qui lui donne les moyens de vivre au profit d'une nouvelle organisation sociale: la société libertaire.

Alors que dans les principales villes de province apparaissent des bourses du travail (cf carte de la répartition des bourses du travail en France en 1914), Fernand Pelloutier conceptualise le rôle du syndicalisme comme agent de révolution et celui de la bourse du travail comme instrument de régénérescence de la société et de l'individu⁽¹⁾. Le syndicalisme évite l'illusion légaliste -ou voie parlementaire- de transformation de la société comme l'illusion illégaliste -ou voie de la violence-; il offre un cadre d'organisation pour la lutte et une possibilité d'émancipation pour l'individu grâce à son action éducatrice, la transformation de la société ne pouvant se faire sans une réforme morale et intellectuelle de la classe ouvrière. En un mot, le syndicalisme et tout particulièrement la bourse du travail

...
(1) cf articles de F. Pelloutier dans "La Démocratie de l'Ouest" mars -octobre 1892

visé un objectif à court terme -émanciper le travailleur- et un objectif à long terme -le préparer à gérer la nouvelle société.

3/LES PERIPETIES DU COMBAT DE LA BOURSE DU TRAVAIL ET DES AUTORITES POLITIQUES

Devant cette utilisation à des fins révolutionnaires, le préfet de la Seine, Poincaré, somme en juin 1893 les syndicats installés à la Bourse de se soumettre à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884, c'est-à-dire de déposer auprès du préfet de police les statuts de leurs organisations et les noms de leurs responsables, sous peine d'exclusion de la rue du Château-d'Eau.

Cette mesure concerne les 120 syndicats (sur 270) qui avaient toujours refusé de satisfaire à cet article, y voyant une mesure policière et coercitive. Ces 120 associations refusent d'obtempérer et les syndicats légaux se solidarisent avec les syndicats libres. Le gouvernement suspend la subvention de juin, malgré les protestations du Conseil Municipal, et fait investir par la police la Bourse du Travail le 6 juillet 1893: les bâtiments sont fermés et une bourse indépendante se constitue sous la direction de Baumé.

En 1896, le 11 avril, le radical Bourgeois rouvre la Bourse après avoir modifié ses statuts et renforcé la présence municipale et gouvernementale dans les organes dirigeants (cf annexe 1). A la majorité les syndicats de la Bourse indépendante décident de réintégrer la rue du Château-d'Eau. En 1900 le gouvernement du Bloc des Gauches de Millerand et Waldeck-Rousseau rend le contrôle exclusif de la Bourse aux ouvriers. Mais la municipalité, qui est nationaliste, refuse de subventionner les syndicats révolutionnaires: la Bourse éclate en deux bourses rivales, une bourse des syndicats libres et une bourse subventionnée, jusqu'en 1905, date à laquelle la tutelle officielle est de nouveau imposée.

C'est dans ce cadre politique et idéologique que s'inscrit l'action éducative de la Bourse du Travail. Conçue par les autorités comme secondaire par rapport au service principal qui serait d'assurer un service de placement gratuit pour les ouvriers chômeurs ou comme un adjuvant à la moralisation de la classe ouvrière, l'action éducative se révèle être un pilier de la pensée anarcho-syndicaliste qui y voit un des moyens les plus importants de la société: comme Marx, Fernand Pelloutier considère que l'école est un instrument de domination de la bourgeoisie sur le prolétariat, qu'il faut à ce titre lutter contre le monopole d'état en matière d'éducation, promouvoir un nouveau type d'enseignement et donner à l'ouvrier "la science de son malheur". Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si F. Pelloutier

assigne (1) aux Bourses du Travail une quadruple tâche de mutualité, d'enseignement, de propagande et de résistance ouvrière et que certain commentateur (2) confonde l'oeuvre de propagande et d'enseignement.

Comment ce programme a-t-il pu se réaliser? Que fut l'action éducative de la Bourse du Travail de Paris au XIX^{ème} siècle? Eut-elle une influence? En un mot, les écrits de Pelloutier reflètent-ils la réalité d'une institution?

La présente étude s'arrête avec le début du siècle, non que la mort du secrétaire national de la Fédération marque la fin de l'activité des Bourses mais parce que les années 1900 voient l'apogée de l'activité de la Bourse du Travail de Paris. Après s'ouvrir une autre phase de l'histoire de la Bourse ou l'action éducative n'est pas toujours primordiale.

...

(1) PELLOUTIER (Fernand). - Histoire des Bourses du Travail / F. Pelloutier. - Paris, 1901.
(2) LE THEUFF (Louis). - Histoire de la Bourse du Travail de Paris / Louis Le Theuff. - Paris, 1901.

PREMIERE PARTIE

LES INSTITUTIONS EDUCATIVES DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

Les institutions éducatives de la Bourse du Travail sont au nombre de trois : la bibliothèque, les cours généraux et professionnels et la presse corporative. La quatrième institution, prévue par Fernand Pelloutier et dont le projet a été adopté à l'unanimité moins une voix par le Congrès des Bourses du Travail de Paris en 1900, le Musée du Travail, resta à l'état d'ébauche. Il se proposait de retracer l'histoire des produits manufacturés en les représentant concrètement à chaque étape de leur élaboration, accompagnés de l'appareil statistique nécessaire : le prix des matières premières, le temps de travail nécessaire, le taux des salaires etc. Cela devait permettre à l'ouvrier d'avoir "la science de son malheur" et "l'amener au groupement corporatif et à la perfection de son art, et ce, malgré la division excessive du travail qui crée des spécialités au détriment du travail et des travailleurs" (1). Quelques chambres syndicales ont fait des dons, mais ce musée ne connut pas des développements importants.

I La bibliothèque

Bien que, dès sa création, la Bourse du Travail ait réservé une part de son budget à l'achat d'ouvrages, la bibliothèque n'a fonctionné comme service à part entière qu'à partir de 1892, date à laquelle la Bourse Centrale et avec elle la salle de 72 m², réservée à la bibliothèque, fut ouverte. Jusque là, le bibliothécaire était surtout occupé par des tâches d'archivage. Le Conseil Municipal refusa toujours d'ouvrir une bibliothèque à l'annexe A.

1/ L'organisation administrative

- a) La Direction de la bibliothèque (cf annexe 1 - organigramme de la Bourse du travail)

Les différents règlements de la Bourse du Travail, préparés par la Commission du Travail représentant le Conseil Municipal sur projet des délégués des groupes ouvriers et adoptés par le Conseil Municipal de Paris, ont tous

...

(1) Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris No 350.

institué un même schéma administratif. La Bourse du Travail est administrée par un Comité Général composé d'un délégué par syndicat ouvrier ou groupe corporatif adhérent, qui nomme une Commission Exécutive chargée d'assurer les délibérations, de disposer des salles de réunion, d'accepter ou de refuser les nouvelles inscriptions. Cette Commission Exécutive élit en son sein un Bureau formé de secrétaires, trésorier, archiviste. Le Conseil Municipal, à travers la Commission du Travail, exerce un droit de contrôle sur tout le fonctionnement et notamment sur la nomination de la Commission Exécutive.

L'arrêté du Conseil Municipal du 28 octobre 1887, relatif à l'organisation de l'annexe A fixe à 21 le nombre des membres de la Commission Exécutive et à 1 le nombre d'archivistes-bibliothécaires. Celui-ci a surtout pour rôle de veiller à la conservation des archives de la Bourse, sa fonction de bibliothécaire n'étant que secondaire. Il est rétribué, comme tous les administratifs de la Bourse du travail, à raison d'un franc par heure de présence.

A partir de 1892, l'ouverture d'un véritable service de bibliothèque s'accompagne d'une refonte des des statuts de la Bourse. L'arrêté du 30 mars 1892 au chapitre IV, article 19, modifie les modalités du choix des bibliothécaire "le Comité Général choisit exclusivement parmi les délégués des Chambres syndicales (...) un bibliothécaire et son adjoint. Ces fonctions sont incompatibles avec celles des membres de la Commission Exécutive et de la Commission de contrôle. Ces fonctionnaires sont renouvelables tous les ans, toujours révoqués mais sont rééligibles deux années de suite." Le même texte, au chapitre V paragraphe 2, article 21 définit le rôle des archivistes-bibliothécaires : "les bibliothécaires sont responsables des volumes composant la bibliothèque, ils doivent tenir une comptabilité des objets dont ils ont la garde et faire tous les mois à la Commission Exécutive un rapport sur l'état et les besoins de la bibliothèque, rapport inséré au Bulletin de la Bourse. Le service de la bibliothèque est permanent et exclusivement fait par les deux archivistes-bibliothécaires."

Le nouveau règlement adopté le 27 février 1893 institue une Sous-commission de la bibliothèque (chapitre V, article 32) constituée de cinq membres de la Commission Exécutive qui s'occupent de la gestion et de l'administration de la bibliothèque, de la gestion des archives, de la conservation du Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris et du Musée. Cette Sous-commission

se réunit une fois par semaine et est rémunérée à raison d'un franc par séance.

Les archivistes-bibliothécaires, conformément au règlement fixé par le Conseil Municipal, ne peuvent travailler plus de huit heures par jour, six jours sur sept, comme tous les administratifs de la Bourse (alors qu'aucune législation sociale ne limite le temps de travail pour les adultes et que les journées de 12 à 14 heures sont fréquentes) pour éviter que le Conseil Municipal ne verse des "rentes" à quelques délégués syndicaux, dans les années 90 un salaire de 8 francs par jour étant un salaire très convenable pour un ouvrier.

La réouverture de la Bourse du Travail en avril 1896 s'accompagne d'une modification du règlement de la Bourse : le décret du 7 décembre 1895 crée une commission consultative élue à parité par les syndicats ouvriers et les autorités municipales, préfectorales et ministérielles qui donne son avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'administration intérieure de la Bourse, et établit le budget (donc également le budget de la bibliothèque). Il est spécifié que la Ville de Paris, et non les syndicats ouvriers, a la faculté d'installer à la Bourse une bibliothèque. Un conservateur (mais ce titre n'a rien à voir avec une dénomination professionnelle) est chargé de surveiller le fonctionnement de ladite bibliothèque. Le décret du 17 juillet 1900, par son article 7, rend à la Commission Administrative, composée uniquement d'ouvriers, la possibilité d'installer à la Bourse une bibliothèque qui aura le statut de bibliothèque populaire libre de Paris et dont un règlement élaboré par cette commission et approuvé par le Préfet de la Seine doit déterminer l'organisation intérieure.

b) le budget de la bibliothèque

La subvention municipale constitue la seule ressource financière de la Bourse du Travail ; son montant est déterminé chaque année par la Commission des Finances du Conseil Municipal de Paris. Le budget de la Bourse est préparé par la commission Exécutive qui le soumet à l'approbation du Comité Général puis le présente au Conseil Municipal. Dès adoption du budget, le Conseil Municipal effectue les versements mensuels tout en gardant un droit de contrôle sur l'utilisation des fonds. Le trésorier de la Bourse gère le Service des Finances en accord avec la Sous-commission des Finances et sous la responsabilité de la Commission Exécutive.

Le montant du budget de la bibliothèque est donc fixé par la Commission Exécutive avec l'accord du Comité Général et les dépenses par la Sous-commission de la bibliothèque en accord avec les bibliothécaires. De 1895 à 1900 la Commission Consultative reprend les fonctions de la Commission Exécutive.

c) Le règlement intérieur de la bibliothèque

Reprenant les règlements de 1892 et 1893, le règlement intérieur de la bibliothèque élaboré par la Sous-commission et les deux bibliothécaires, publié le 30 avril 1893 dans le numéro 367 du Bulletin Officiel de la Bourse du Travail, précise les heures d'ouverture, les modalités d'accès aux collections et le système de prêt.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine de 9 H du matin à 11 H du soir et le dimanche de 9 H du matin à 9 H du soir à tous les syndiqués adhérents à la Bourse du Travail (jusqu'en 1893 la bibliothèque ouvrait de 8 H du matin à 10 H du soir, l'amendement au texte de 1892 limitant à 4 les heures d'ouverture pour réserver 4 H par jour au classement des archives ayant été renoussé).

Les collections peuvent être soit consultées sur place dans la salle de lecture de la Rue du Château d'Eau soit empruntées gratuitement. Sont toutefois exclus du prêt, outre les périodiques, les volumes renfermant des plans ou cartes ainsi que les ouvrages signalés en librairie comme rares ou épuisés (article 6). Tout syndiqué, sur présentation d'une lettre personnelle d'autorisation munie du timbre du Syndicat et signée du secrétaire, peut emprunter pour quinze jours (renouvelables si l'ouvrage n'a pas été réservé) un volume ou deux si l'oeuvre comprend un volume de texte et un volume de figures, ou un modèle de dessin destiné à la coupe ou au calque. Passé le délai de quinze jours, la restitution est demandée par lettre et la chambre syndicale à laquelle appartient le lecteur est avisée, car elle est constamment responsable des ouvrages empruntés par ses membres : en cas de détérioration, les groupes corporatifs doivent dédommager la bibliothèque. La commission de la bibliothèque est appelée à statuer sur tout différend en ce domaine entre les bibliothécaires et les chambres syndicales (article 10).

2/ L'organisation bibliothéconomique

a) Prêt et lecture sur place

Le règlement intérieur spécifie qu'il est interdit de parler dans la salle

de lecture afin de permettre au lecteur d'étudier tranquillement, que les volumes ne peuvent être changés sans autorisation des bibliothécaires (article 2) et que les lecteurs doivent se servir de fiches en papier pour arrêter leur lecture.

Les emprunteurs se voient remettre un carnet individuel sur lequel sont inscrits la date des sorties et des retours des ouvrages, la désignation des volumes et le règlement. Le bibliothécaire inscrit sur un registre les prêts. A partir de juin 1893, un système de fiches, comme dans les bibliothèques municipales de Paris, est mis en place.

Les lecteurs ont à leur disposition, pour le choix des ouvrages, un catalogue sous forme de registre ; un exemplaire de ce catalogue est également remis à chaque chambre syndicale et groupe corporatif. Les nouvelles acquisitions sont annoncées toutes les semaines dans le bulletin de la Bourse sous la rubrique "rapport de la sous-commission de la bibliothèque". Un état complet de la collection doit être fait tous les ans dans l'annuaire.

Un registre spécial pour les demandes d'acquisition ou les observations concernant les dispositions applicables au règlement intérieur est à la disposition du public à l'entrée de la bibliothèque.

b) Les collections

Les archives, périodiques et livres sont séparés. Les archives, c'est-à-dire tous les dossiers des chambres syndicales ainsi que toutes les pièces afférentes à la Bourse du Travail ou à son organisation, sont classées par ordre alphabétique et confiées à la garde du bibliothécaire.

Les périodiques, très nombreux puisqu'ils sont une centaine et très demandés, sont regroupés à partir de janvier 1893 dans une salle du bas de la Rue du Château d'Eau sous la surveillance d'un gardien. Sur une grande table, sont alignés tous les journaux enfermés dans des chemises portant le titre des périodiques, "ce qui est plus facile pour discerner les journaux les plus favorables à la cause de l'émancipation ouvrière" (Bulletin Officiel du 1er janvier 1893). Le catalogue qui en est fait au début de l'année 1893 dans l'hebdomadaire de la Bourse les regroupe selon les collectivités éditrices, leur zone d'influence et leur tendance politique : on note ainsi deux publications officielles (le "Journal Officiel" et le "Bulletin Municipal"),

...

cinq journaux de Bourses du Travail, 26 journaux corporatifs (dont trois pour la typographie et trois pour le travail du bois), quatre journaux socialistes de Paris, deux journaux féministes, quatorze journaux parisiens (allant du "Temps" au "Radical" en passant par "L'Intransigeant" et "La Libre Parole"), douze journaux locaux (d'arrondissements), 20 journaux socialistes de province, 8 journaux républicains de province, un journal des Colonies ("Le Petit Alger") et quatre journaux étrangers francophones.

Les livres, eux, sont regroupés dans la bibliothèque de la Bourse Centrale ; le catalogue les répartit en six sections : dessin, questions sociales, économie industrielle, histoire, géographie, ouvrages techniques, mais cela représente assez mal la variété du fonds où se cotoient des livres de philosophie et de sociologie comme "essai de sociologie, science de l'organisation de la société humainement heureuse" ou "l'esthétique" de Véron, des livres de philosophie politique comme le "qu'est-ce-que la propriété ?" de Proudhon ou "l'économie politique, source des révolutions" de Potter, des livres de biologie ("l'origine des espèces" de Darwin), des brochures traitant des questions économiques en France, "le billet de banque productif d'intérêt au profit de l'agriculture" , ou à l'étranger, "les lois organiques anglaises pour renforcer les caisses d'épargne", les travaux parlementaires de la Chambre, des livres techniques ("le traité de maréchalerie" de Goyau) et des ouvrages sur le monde ouvrier tels que "les logements à bon marché" ou l'"enquête parlementaire sur les associations ouvrières". On y trouve aussi des classiques de la géographie, "la géographie universelle" d'Elisée Reclus, et de l'histoire : "l'almanach de l'ami du peuple" de Raspail, "l'histoire des révolutions anglaises" de Guizot, "l'histoire des grands hommes" de Lamartine. Le fonds contient également des romans, classiques comme le "Télémaque" de Fénelon ou les oeuvres de Shakespeare, ou contemporaines tel le "Germinal" de Zola. Les caractéristiques de ce fonds ? C'est un fonds répondant surtout aux problèmes de la vie quotidienne des ouvriers et de leur organisation ; les livres d'histoire traitent essentiellement de la Révolution, les livres de biologie de l'évolutionnisme.

...

Quelques romans anticléricaux de Léo Taxil s'ajoutent à ce catalogue, mais ils sont dus, il est vrai, à un même donateur.

c) Les acquisitions

La bibliothèque compte officiellement sur trois méthodes pour acquérir des ouvrages : l'achat, l'échange et le don.

L'achat représente 36,4 % des acquisitions de la Bourse du Travail de Paris, l'échange (du Bulletin et surtout de l'Annuaire) 2,1 % et le don 61,5 % dont 2/3 proviennent de particuliers (en général de syndiqués, d'auteurs, d'éditeurs ou d'hommes politiques) et 1/3 de collectivités, syndicats, Conseil Municipal, ministères ou Parlement. Il est vrai qu'il faut ramener ces pourcentages aux valeurs absolues : le rythme d'accroissement des collections est en moyenne de 200 nouveaux ouvrages par an de 1888 à 1893 et de 140 par an de 1895 à 1907, le nombre de volumes étant de 623 en 1888, 1382 en 1892, 1686 au moment de la fermeture de la Bourse et 2700 en 1907.

Pour ce qui est des ouvrages achetés par la bibliothèque, la Sous-commission donne ou refuse son accord aux choix que proposent les bibliothécaires. Ces choix tiennent compte des manques de la collection et des besoins des différents syndicats qui sont appelés tant à faire des propositions d'achat lors des séances de la Sous-Commission ou sur le registre placé à cet effet dans la salle de lecture qu'à guider le choix des bibliothécaires pour les livres concernant leur spécialité. Ainsi la Commission a-t-elle chargé en 1893 son secrétaire de convoquer deux membres du Bureau du Syndicat des Dessinateurs sur Etoffe afin de l'éclairer sur l'acquisition d'un ouvrage technique de Liénard. Lorsqu'il s'agit d'un gros marché, comme l'acquisition de l'Encyclopédie de Diderot, la Sous-commission s'en remet aux bibliothécaires pour obtenir des ouvrages aux meilleures conditions possibles.

La bibliothèque est donc tenue par des ouvriers pour des ouvriers, ce qui, d'après les divers rapports de la Sous-commission, est fort bien accueilli par les syndiqués qui se sentent plus à l'aise avec des bibliothécaires de leur milieu qu'avec des bibliothécaires professionnels auxquels ils reprochent d'être méprisants. Il semble n'y avoir qu'un seul problème dans la gestion de la bibliothèque : le don est la ressource principale d'acquisition ce qui signifie l'irrégularité en nombre et en qualité des entrées et l'impossibilité de constituer un fonds très cohérent.

II Les cours d'enseignement général et professionnels

Second élément de l'action éducative entreprise par la Bourse du travail, les cours généraux et professionnels visent à parfaire l'éducation de l'ouvrier en tant qu'individu, en lui permettant d'accéder à un savoir plus total, et en tant que travailleur, en lui donnant la possibilité de recevoir une formation professionnelle ou de la compléter. Ces enseignements trouvent tout naturellement un support et un complément dans la bibliothèque, les syndiqués y puisant les ouvrages nécessaires pour approfondir les cours.

1/ L'organisation des cours

Les divers règlements disent peu de choses sur cette organisation. Les cours sont entièrement gratuits (les professeurs ne reçoivent aucune rémunération, les élèves ne paient pas), la Commission Exécutive se contente de répartir chaque semaine les salles réservées aux cours et conférences entre les divers syndicats qui en ont fait la demande. Ces cours se font le soir après le travail et durent en général une heure et demie, une ou deux fois par semaine pendant 6 ou 12 mois. Toute l'organisation matérielle dépend des syndicats : ils fixent le programme et se chargent de fournir les professeurs. Le Bulletin Officiel de la Bourse, en faisant état de la répartition des salles pour la semaine, permet à tous d'être informés sur les enseignements proposés.

A partir de 1895 la répartition des locaux est assurée par la Commission Consultative, ce qui signifie que le contenu des cours doit être accepté par cette Commission et, à travers elle, par les autorités politiques et municipales.

Le décret de 1960, en rendant le contrôle de la Bourse aux syndicats, remet l'organisation des cours à la Commission Administrative qui peut, de plus, prendre l'initiative de cycles de conférences et de leçons. Ainsi coexistent des cours communs à l'ensemble de la Bourse et un enseignement professionnel au gré des syndicats.

...

De 1888 à 1900, on constate une double évolution : on note parallèlement un renforcement du rôle de l'administration et une ouverture de la Bourse du Travail sur le monde non-ouvrier. En effet qui sont les professeurs ? Avant la fermeture de la Bourse Centrale, les syndiqués assuraient eux-mêmes les cours professionnels et généraux. A partir de 1895, la Bourse du Travail fait appel à l'Association Polytechnique pour lui fournir des professeurs. L'Association Polytechnique pour le développement de l'instruction populaire a été fondée en 1830 et, comme son nom l'indique, se propose de promouvoir la culture dans les classes les plus défavorisées (on l'a parfois surnommée "la Sorbonne de l'ouvrier"). Les professeurs de cette Association sont des ingénieurs, polytechniciens ou centraliens, des professions libérales, avocats, médecins, hommes de lettres, des artistes, des commerçants, des comptables, des publicistes, des fonctionnaires, appartenant tous à la moyenne ou à la grande bourgeoisie.

Faut-il voir dans cette collaboration avec une autre classe sociale du réalisme (les syndicats s'apercevant de la limite de leurs possibilités en matière d'instruction tant générale que professionnelle) ou une tentative habile de la part de la municipalité pour surveiller l'enseignement ?

2/ Les différents enseignements proposés

Avant la fermeture de la Centrale, à l'enseignement professionnel fait par les syndicats pour leurs adhérents s'ajoute un enseignement d'ordre général assuré surtout par les membres des syndicats de l'Enseignement ex-société d'Education Intégrale qui porte sur les questions ouvrières d'ordre social, économique et culturel. C'est ainsi qu'en 1892 Marie Bonneviel fait pendant 6 mois un cours d'éducation ouvrière scientifique, cours qui définit le contenu d'une éducation ouvrière digne de ce nom, les formes qu'elle peut prendre et les rapports qu'elle peut entretenir avec les organisations prolétariennes (c'est ainsi qu'une de ses leçons s'intitule "les écoles professionnelles et les syndicats ouvriers"). M. Francolin, Secrétaire Général du Syndicat de l'Enseignement et Directeur de l'Ecole de Sociologie et de Pédagogie, fait, lui, un cours sur les questions industrielles, économiques et statistiques.

...

Tous ces cours sont plus que des exposés puisqu'ils se proposent de rénover la pédagogie et l'instruction en s'appuyant sur une "philosophie" de la science et de l'enseignement : le travail précède la science et il faut passer de l'un à l'autre par la mise en oeuvre de toutes les facultés de l'individu. L'éducation a pour but et devoir de solliciter toutes les capacités chez tous. Elle doit transformer la potentialité intellectuelle de chacun en réalité afin de préparer l'égalité sociale. Puisqu'il est l'occasion, le moteur, le réalisateur de toute découverte scientifique, le travail est le principe de la nouvelle pédagogie (il faut partir de l'observation provoquée par l'action spontanée pour aller vers l'action raisonnée) mais en est aussi le but : la science doit se matérialiser, s'humaniser, c'est-à-dire se faire la servante des satisfactions humaines par l'intermédiaire du travail (1).

Si la première partie de cette analyse n'est pas sans rappeler les thèmes développés par Rousseau dans "Emile ou de l'Education", la seconde partie est plus originale et s'inscrit en faux contre la conception jugée bourgeoise de l'amour de la science pour la science. La conception ouvrière de l'Education rejette ainsi toute étude purement théorique ou métaphysique.

Après la réouverture de la Bourse en 1896, on ne trouve plus trace de ces cours généraux (mais il est vrai que le Bulletin Officiel n'est plus là pour en témoigner). Fernand Pelloutier, dans "l'Histoire des Bourses du Travail" ne cite que 13 cours professés par l'Association polytechnique sur la demande des syndicats dont des cours d'électricité industrielle, de comptabilité commerciale, de sténographie, de dessin, de mécanique et de chimie appliquées, de géométrie pratique et d'algèbre, de droit commercial et industriel, de construction des automobiles, d'anglais et d'allemand. Même s'ils sont professés par des intervenants extérieurs au monde ouvrier, ces cours s'inscrivent cependant dans le projet éducatif de la Bourse du Travail : ils ont pour but de mettre "la science au service des satisfactions humaines par l'intermédiaire du travail".

...

(1) BONNEVIAL (Marie).-L'Education ouvrière scientifique in "Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris" no 360.

III Les publications de la Bourse du Travail de Paris : le Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris et l'Annuaire

Il peut sembler curieux que l'on classe le Bulletin et l'Annuaire dans les institutions éducatives de la Bourse du Travail. Pourtant c'est bien là leur place, car ils jouent un triple rôle éducatif. Ils ont tout d'abord pour mission de donner aux ouvriers la "science de leur valeur" en leur fournissant des statistiques très précises sur le chômage, la morbidité par branche d'industrie, les épidémies, les conditions de vie (logement, nourriture etc) et des éléments de comparaison avec la condition ouvrière d'autres pays. L'annuaire et surtout le bulletin visent ensuite à éduquer "intégralement" les ouvriers en leur faisant connaître les musées, les conférences, les cours, les nouveaux ouvrages qui peuvent les intéresser et en leur proposant de courts articles sur différents sujets comme la philosophie (numéro 367 du Bulletin), l'éducation intégrale (Bulletin du 12 février 1893)... Enfin ces périodiques ont pour but la promotion de l'esprit de solidarité et de classe à l'échelon régional, national voire international en rendant compte du succès ou de l'échec de toutes les grèves entreprises dans le département de la Seine et des principales actions ouvrières en France et à l'étranger. En publiant chaque semaine un compte-rendu de toutes les réunions des commissions et sous-commissions de la Bourse, ils cherchent à intéresser et à responsabiliser le monde ouvrier parisien à la bonne marche de la Centrale et de l'Annexe.

1/ Le Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris

La Bourse du Travail de Paris se rend acquéreur du titre "Bulletin de la Bourse du Travail", journal de Berthier, le fondateur, et de Méhaignery, imprimeur du Bulletin, le 11 novembre 1887 et lui donne le nom complet de "Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris : organe des chambres syndicales et groupes corporatifs du département de la Seine".

...

a) La rédaction du Bulletin

De 1887 à 1893, la rédaction du bulletin est assurée par un Comité de rédaction pris dans le sein de la Commission Exécutive : le nombre des membres de ce Comité varie de 4 en 1887 à 6 en 1893, la durée de son mandat d'un an jusqu'en 1893 à 18 mois après cette date . Il a même rémunération que toutes les autres sous-commissions : un franc par heure de présence. Sa fonction essentielle est de corriger toutes les copies destinées à être publiées. Il nomme un secrétaire de rédaction qui est chargé de centraliser toutes les communications concernant le journal. Une boîte fermée à clé est à la disposition des syndicats pour toute information ou réclamation à faire imprimer dans le journal. Cette boîte ne peut être ouverte que par le secrétaire du Comité de Rédaction avec pour témoins plusieurs autres membres dudit Comité (chapitre V, article 34 du règlement adopté le 27 février 1893). Le bulletin est bi-hebdomadaire jusqu'en 1893, date à laquelle il ne paraît plus qu'une fois par semaine. Il se compose de deux parties, une partie "officielle" reprenant les procès-verbaux de toutes les commissions et sous-commissions et une partie "non officielle" donnant de multiples informations sur la législation sociale française et étrangère et diverses statistiques touchant à la vie ouvrière.

De 1895 à 1904, les publications de la Bourse du Travail sont suspendues par ordre des autorités municipales. Mais si la Bourse ne fait plus paraître de bulletin, l'Union des Syndicats Indépendants de la Seine, ou Bourse Indépendante, publie un journal syndical "La Voix du Peuple". Le 1er juillet 1904, le Bulletin Officiel réapparaît en ne gardant que la partie officielle de ce qu'était le Bulletin d'avant 1895, "La Voix du Peuple" conservant la partie non officielle.

b) La gestion du Bulletin

Comme celui de la bibliothèque, le budget du bulletin est inscrit dans le budget global de la Bourse qui est soumis à approbation du Conseil Municipal. Une fois le budget adopté, l'argent est remis au trésorier qui le gère. Mais l'établissement des dépenses du bulletin est plus complexe que celui de la bibliothèque : elles comprennent en effet l'impression, frais d'impression, d'expédition et l'indemnisation du

...

Comité de rédaction. L'impression à environ 800 exemplaires d'un même numéro du journal revient à 40 F. Les gains amassés par la vente du bulletin sont reversés dans la trésorerie générale de la Bourse (ces gains correspondent environ à 1/4 du prix de revient du journal).

c) La diffusion du Bulletin

Elle se fait de trois façons : par vente au numéro (un numéro est vendu 10 centimes), par abonnement mensuel (0,50 F), trimestriel (1,50 F), semestriel (3 F) ou annuel (6 F) ou par échange avec d'autres bourses du Travail ou d'autres bibliothèques d'associations politiques, éducatives ou syndicales. Un certain nombre d'exemplaires sont distribués gratuitement aux délégués du Comité Général qui doivent le recevoir à leur domicile avant le samedi soir (article 35 du 27 février 1893).

2/ L'Annuaire

Comme celle du Bulletin, la publication de l'Annuaire a été suspendue à partir de 1893.

a) La rédaction

D'abord attribuée à l'archiviste, la rédaction de l'Annuaire est, dès 1890, confiée au Secrétaire de Rédaction qui est chargé (article 33 du règlement du 27 février 1893) de collecter les documents nécessaires. Ces documents sont, outre les procès-verbaux des réunions et les rapports annuels des divers comités, les statistiques de placement fournis par les chambres syndicales, les statistiques des grèves et divers comptes-rendus d'action des autres bourses du travail. Le Comité de Rédaction prépare matériellement le volume de fin d'année en accord avec la Commission Exécutive. L'impression est faite par un établissement spécialisé hors de la Bourse.

L'annuaire comprend en général 3 parties : une partie administrative faisant état de toutes les modifications réglementaires, de la composition de chaque comité et commission, des membres soumis à réélection, des bilans, une partie statistique reprenant, entre autres, le budget proposé et le budget effectif, et une partie d'intérêt général. Ainsi dans l'annuaire

...

de 1891 trouve-t-on la circulaire ministérielle rappelant aux préfets leur devoir en cas de grève, un dossier analysant le rôle et le fonctionnement des conseils de prud'hommes, les principaux textes de la législation du travail et quelques statistiques sur la condition ouvrière en France : le taux des salaires, l'alimentation ouvrière, les explosions de grisou etc.

b) La diffusion

L'Annuaire est tiré à 2.000 exemplaires. Une petite moitié est envoyée gracieusement à diverses institutions (ainsi 100 exemplaires de l'Annuaire de 1890 ont été envoyés au Conseil de Paris, 46 au Comité Général de la Bourse du Travail, 87 à des organisations étrangères, 46 aux bourses de travail de province et d'Algérie, 38 à des chambres syndicales de province, 45 à des journaux parisiens, 60 à différents services de la Bourse, de l'Hôtel de Ville, des musées et des bibliothèques, des ministères), les autres exemplaires servent pour des échanges ponctuels.

Ces trois institutions éducatives sont étroitement liées entre elles : la bibliothèque et l'enseignement professionnel se servent du Bulletin et de l'Annuaire pour annoncer leurs nouvelles acquisitions, qui le programme de leurs cours. Les collections du Bulletin et de l'Annuaire sont une monnaie d'échange pour obtenir de nouveaux documents. Inversement, les professeurs et élèves des cours professionnels trouvent à la bibliothèque les supports pédagogiques nécessaires. La presse de la Bourse trouve naturellement sa place à la bibliothèque qui devient ainsi sa mémoire et le témoin de son action.

...

SECONDE PARTIE

ESSAI D'EVALUATION DE L'ACTION EDUCATIVE DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Décrire les institutions éducatives de la Bourse du Travail ne suffit pas pour se faire une idée précise de l'importance exacte que leur accordaient, dans leur action, les militants syndicaux ni pour dégager l'influence qu'elles ont pu avoir dans le monde ouvrier parisien de la fin du XIXème siècle. Quelle somme était consacrée à l'action culturelle ? Qui s'en occupait ? L'utilisation de ses services culturels correspond-elle au projet qu'en avaient fait les théoriciens ?

I La place des institutions éducatives dans le fonctionnement de la Bourse du Travail

1/ Le budget consacré à l'action éducative (cf annexe n° 2)

Il n'a malheureusement pas été possible de trouver un état détaillé des budgets de la Bourse du Travail à partir de 1895, l'Annuaire ne paraissant plus et les statistiques de la Ville de Paris ne faisant mention que d'une dotation globale. Cependant, la part respective du budget consacré à la bibliothèque et au Bulletin a pu être déterminé avec précision pour les années 1888 à 1893.

Les sommes consacrées à la rédaction et à la publication du Bulletin, frais de personnel inclus, varient d'un quart à un tiers du budget total de la Bourse, que la subvention municipale s'élève à 20.000 F comme en 1888 ou à 37.000 F comme en 1892, part non négligeable compte tenu de tous les frais auxquels doit faire face la Bourse : rémunération de tous les délégués assistant aux divers comités, salaire du personnel administratif (i.e. le Bureau de la Bourse) et de surveillance, frais liés au viatique et à l'Office de Statistiques. Cela montre l'importance accordée par la Bourse à sa publication.

La part concédée à la bibliothèque est beaucoup plus mince puisqu'elle évolue de façon irrégulière entre 1/6 du budget total en 1888 (pour pouvoir constituer un fonds) et 1/18 en 1889, ce qui ne se traduit pas même par une augmentation en valeur absolue, mais il est vrai que dès

...

l'origine les collections devaient se constituer à partir de dons et d'échanges.

Les sommes consacrées à ces deux institutions culturelles représentent grosso modo 1/3 du budget total annuel de la Bourse Centrale et de son annexe alors que l'action culturelle n'est qu'une des quatre ^{actions} que se propose la Bourse du Travail.

2/ Le personnel mis à la disposition des institutions culturelles

Qui sont ces ouvriers qui se consacrent aux tâches de bibliothécaires et de rédacteur en chef ? Là encore, l'absence de publications postérieures à 1893 gêne la recherche. Toutefois, pour la période allant de 1888 à 1893, nous connaissons les noms des archivistes : il s'agit de Victor Dubois, représentant de la Chambre Syndicale des Menuisiers, de Bonhomme, membre du Syndicat des Comptables, de Claude Régnier, ouvrier relieur, de Gilles, portefeueilliste-maroquinier, et de Pitance, voyageur de commerce. La même diversité professionnelle se retrouve parmi les membres de la Commission de la bibliothèque où voisinent un cordonnier, un charpentier, un correcteur-typographe etc. Cela s'explique aisément par le mode de recrutement de cette commission élue parmi les délégués des syndicats adhérents à la Bourse, chaque syndicat n'envoyant qu'un représentant.

Le secrétariat de rédaction fut surtout marqué par la personnalité d'André Gély. Cependant, si parmi les 27 titulaires de la Sous-commission des Archives et Statistiques puis de la bibliothèque, quatre sont les délégués de métiers ayant trait au livre ou à l'imprimé (correcteur-typographe, porteur de journaux...), métiers estimés plus organisés et plus politisés que d'autres, deux représentent des métiers d'art (relieur-doreur et dessinateur sur étoffe) à forte qualification professionnelle (cf annexe 3). 9 des 23 membres des commissions de rédaction du Bulletin sont issus de ces professions nécessitant un bon niveau d'instruction⁺ habituées au maniement de l'écrit (comptables, typographes, Fédération du Livre), trois pratiquent des métiers artistiques (ébénisterie, gravure, peinture sur céramique) et cinq ont eu une action politique notoire dans les rangs des socialistes (toutes tendances confondues) contre quatre parmi les membres de la Commission de la bibliothèque. Les titulaires des deux commissions, de rédaction et de bibliothèque, ont tous un métier nécessitant un savoir-faire professionnel : il n'y a aucun ouvrier d'usine, aucun agent de service.

Qu'en conclure ? Il faut tout d'abord insister sur la continuité de la direction des services culturels : les syndicats membres de la Bourse ont envoyé plusieurs années de suite les mêmes représentants, il y a eu fort peu de démissions en cours de mandat et le Bureau s'est soumis, dans les limites de la réglementation de la Bourse, à réélection. Il faut ensuite souligner la "^{professionnalisme} ~~professionnalisation~~ ^{responsables} des responsabilités culturelles". Plusieurs membres de la commission de la bibliothèque sont devenus membres de la Commission de rédaction et vice versa, ce qui témoigne d'un goût certain pour l'action culturelle sous toutes ses formes. De plus, si quelques syndiqués ont fait leurs premières armes dans les rangs de la Bourse, d'autres avaient une bonne expérience de la presse syndicale (Hermitte), de l'action politique (Charles Rossignol) ou de l'organisation ouvrière (Claude Régner). Il faut enfin remarquer que, malgré tout, le journal et la bibliothèque n'avaient pas tout-à-fait le même attrait pour les délégués syndicaux, les plus engagés dans le mouvement syndical ou politique préférant s'occuper du Bulletin plutôt que des livres.

La Bourse du travail n'a négligé les institutions culturelles ni sur le plan budgétaire ni sur le plan humain. Toutefois, force est de constater que la priorité a toujours été accordée au journal, élément traditionnel de lutte ouvrière dont le but est plus d'amener au syndicalisme et de développer une conscience de classe que de parfaire l'instruction ouvrière

II Bilan des institutions éducatives

Si la direction des oeuvres culturelles concerne surtout l'élite ouvrière, qui a accès à ces institutions ? Comment sont-elles utilisées par les "syndiqués de base" ?

1/ Les utilisateurs de la Bourse du Travail

Il semble difficile de dresser une typologie des utilisateurs des institutions éducatives de la Bourse. Quelques remarques cependant s'imposent. Le nombre de syndicats adhérents à la Bourse du Travail ne cesse d'augmenter (cf annexe 4) : de 135 en 1888 il passe à 270 lors de la fermeture de la Bourse et atteint 246 au début du XXème siècle, ce qui représente de la moitié aux 2/3 des syndicats ouvriers. Cependant, les syndicats ouvriers,

...

aussi importants soient-ils sur Paris, ne sont pas tous les syndicats parisiens ; par les statuts de la Bourse et pour des raisons idéologiques évidentes sont exclus de la Rue du Château d'Eau les syndicats patronaux et les syndicats mixtes. De plus, si la capitale a par rapport à la population ouvrière française un important taux de syndicalisation, nombreux sont encore les ouvriers non syndiqués et la Bourse ne touche au mieux que 200.000 ouvriers sur le million que compte Paris. Enfin, et c'est là un point fort important, la Bourse ne "recrute" pas dans tous les secteurs industriels : ainsi sur les 213 syndicats inscrits en 1892, 52 sont des organisations professionnelles du bâtiment, 46 de la métallurgie, 38 des tissus, 25 des produits chimiques, 12 de l'alimentation, 14 de l'industrie et 24 viennent d'origine diverse, ce qui traduit une influence certaine des métiers dits traditionnels ayant une longue tradition d'association.

Il faut ajouter que la Bourse du Travail n'a pas affaire uniquement aux syndiqués puisque son service de placement, une de ses tâches principales, est ouvert à tous les chômeurs. Le nombre d'inscrits à ce service ne cesse d'augmenter dans les dix dernières années du XIXème siècle.

2/ L'utilisation des services éducatifs

a) La bibliothèque

Elle connaît un grand succès dès sa création, puisque l'Annuaire de 1892 note déjà que la salle de lecture est presque constamment pleine, accueillant en permanence 15 à 20 personnes, essentiellement des coiffeurs, des voyageurs de commerce, des garçons de magasins, des boulangers le matin. Dès 1893, l'affluence est telle que la sous-commission décide d'ouvrir une salle réservée aux périodiques. Les lecteurs sont particulièrement nombreux de 15 à 18 H et de 20 à 22 H ; l'après-midi, ce sont surtout des chômeurs qui ont cherché du travail le matin et qui s'en reviennent à la Bourse pour se distraire et s'instruire, le soir c'est une population ouvrière qui travaille pendant la journée.

...

Ce succès incontestable correspond-il à ce que les promoteurs de l'enseignement intégral attendaient ? Il semble que non : les livres les plus consultés sont les bottins et les dictionnaires et bon nombre de travailleurs viennent faire à la bibliothèque leur courrier, occupation que le bibliothécaire ne décourage pas puisqu'il a fait acheter, à cet effet, des sous-mains et tout le nécessaire pour écrire. Les livres empruntés sont plus variés et si la bibliothèque a député avec une moyenne de 40 prêts par mois ce n'était pas si mal pour une collection fort restreinte et qui n'avait pas forcément l'avantage de la proximité comme l'avaient les bibliothèques municipales.

Si la bibliothèque semble attirer du monde, les responsables ne paraissent pas entièrement satisfaits et critiquent les lectures que font les ouvriers : "nous voyons aussi que beaucoup de citoyens venant à la Bourse s'adonnent à la lecture des feuilles quotidiennes ; il est vrai qu'ils s'instruisent, mais nous considérons que le temps passé par l'absorption du fouillis de proses plus ou moins indigeste que l'on y trouve empêche en quelque sorte les lecteurs ouvriers -dont le temps est limité- à faire des études sérieuses par le livre, par les oeuvres fortes et viriles mises à la disposition des citoyens studieux", et de même contre les "mauvais livres" "il est grand temps que les travailleurs réagissent contre cette littérature amolissante et malfaisante qui anémie les cerveaux, entrave l'intelligence et empêche l'homme de comprendre la liberté et de revendiquer ses droits".

Les appels au don sont nombreux dans l'hebdomadaire de la Bourse auprès des individus ^{ou} auprès des syndicats mais la Sous-commission se plaint souvent du petit nombre d'entrées n'en accusant pas tant les organisations syndicales que la pauvreté de ces associations. Les syndicats ne sont pas très empressés de faire des demandes d'achat à la bibliothèque qui pourtant les réclame. Est-ce simple négligence ou indifférence de leur part ? Cela s'explique-t-il par le fait que les syndicats ouvriers développent leurs propres bibliothèques ?

b) Les cours professionnels

Là aussi la situation a bien évolué entre la naissance de la Bourse du Travail et l'aube du XXème siècle : alors qu'en 1887 les écoles professionnelles faisaient défaut (cf annexe 3), les années 1901-1902 sont

marquées par une abondance de cours généraux et professionnels assurés par des bénévoles au sein d'associations comme l'Association Polytechnique, l'Association Philotechnique et l'Union de la Jeunesse française : la Ville de Paris a créé en 1898 des cours professionnels du soir, qui tous visent le même public, le public ouvrier. L'Association Polytechnique a, à elle seule, au cours de l'année 1901-1902 assuré 14.080 cours avec, en moyenne 776 élèves par semaine. En dépit de la généralisation de l'enseignement professionnel et des cours pour adultes, la Bourse conserve une certaine spécificité puisqu'alors qu'en nombre les cours littéraires représentent un quart des cours donnés par l'Association Polytechnique, les locaux ouvriers n'accueillent que des cours professionnels et de langues étrangères, preuve qu'ils ont su conserver leur identité.

Les cours de la Bourse du Travail sont les moins fréquentés de tous ceux professés par l'Association Polytechnique à l'exception de ceux donnés Faubourg Saint Antoine: une moyenne de 198 personnes par mois a assisté en 1901-1902 aux leçons de la rue du Château d'Eau, contre 218 dans le quartier des Epinettes (XVIIème arrondissement) et 918 aux Batignolles. Les dirigeants de la Bourse dénoncent aussi le manque d'assiduité des ouvriers.

Il ne faudrait pas toutefois limiter le rôle éducatif de la Bourse aux seuls cours assurés dans ses locaux: en effet trop de syndicats sont concentrés à la Centrale ou à l'Annexe et seuls les cours théoriques peuvent y avoir lieu. Les cours pratiques qui demande place et outillage se font en dehors de la Bourse tout en étant organisés par les syndicats tels ceux donnés par les syndicats de la typographie, des mécaniciens, des ouvriers en voiture, des passementiers à la barre ou des menuisiers. De plus en 1900 les syndicats étrangers à l'administration de la Bourse ne peuvent régulariser leurs cours qui ne sont que des conférences libres.

Même si l'enseignement reste un élément important de l'action éducative de la Bourse, la rue du Château d'Eau subit la concurrence d'autres associations plus riches de moyens.

c) La presse de la Bourse du Travail

L'interdiction qui l'a frappée pendant plus de 10 ans suffirait à témoigner de son importance. Cette importance "idéologique" ne se traduit pas par des résultats commerciaux excellents. Le Bulletin est vendu plus par abonnement que par vente au numéro, ce qui est normal pour un journal de militants, et plus par abonnement à des particuliers qu'à des chambres syndicales. Mais il est vrai que les chiffres sont si faibles qu'ils sont peu significatifs

(100 abonnements de particuliers en 1889 et 60 de syndicats). On ne saurait trop préjuger du nombre de lecteurs d'après ces chiffres, le Bulletin étant consultable dans les bibliothèques et auprès des groupes corporatifs.

Si la réalité n'est pas aussi belle que l'avaient espéré certains penseurs de l'anarcho-syndicalisme, elle n'est aucunement décevante. Les institutions culturelles ont connu un succès certain auprès des militants et sont surtout à l'origine d'une action éducative beaucoup plus importante et durable qui a dépassé les cadres des services culturels.

III L'ACTION EDUCATIVE DE LA BOURSE DU TRAVAIL HORS INSTITUTIONS

1/A Paris (annexes 3 et 4)

Il serait certes un peu simple de comparer deux cartes des institutions éducatives à Paris avant et après la création de la Bourse et d'en conclure que tout le progrès constaté lui est dû. Faire la part de tous les facteurs entrant dans cette modifications n'est pas chose aisée: quelle place a eue le mouvement syndical? Quel rôle a joué le développement du "paternalisme"? Quelle influence donner à tous ces intellectuels, polytechniciens et professeurs libérales, qui veulent "aller au peuple"? Comment ne pas rapprocher cette évolution du développement des idées socialistes?

Toujours est-il, que si elle n'est pas à elle seule responsable du développement des institutions culturelles destinées aux ouvriers, la Bourse du Travail a su montrer les besoins du monde prolétarien après l'avoir interrogé (cf. le questionnaire envoyé aux syndicats en 1888), démarche fort rationnelle mais alors peu pratiquée, et organiser les ouvriers pour y répondre. Le développement des services culturels de la ville de Paris à la même époque ne prouve-t-il pas la justesse du créneau choisi par la Bourse du Travail?

2/Au sein du mouvement ouvrier

Les apports des bourses du travail en général et de celle de Paris en particulier sont triples. La première innovation de la Bourse, c'est la permanence et la stabilité: jusqu'à la fin du XIXème siècle le syndicalisme se caractérisait à quelques exceptions près, par son "instabilité", instabilité du nombre d'adhérents qui fluctue en fonction du résultat des grèves (les grèves qui

...

n'aboutissent pas entraînent une perte d'effectif), instabilité de l'organisation des syndicats qui se font et se défont, scissionnent et donc s'affaiblissent (par exemple en 1900 il existe 4 syndicats pour la bijouterie: la Chambre syndicale ouvrière de la bijouterie, de la joaillerie et des parties qui s'y rattachent, la Chambre syndicale de bijouterie dorée, la Chambre syndicale des ouvriers du petit bronze, la Chambre syndicale des ouvriers et de l'orfèvrerie). Difficulté pour faire entrer les cotisations. La Bourse du Travail pallie tous ces inconvénients: elle reçoit une subvention régulièrement sans être obligée de la réclamer (cette régularité est due, il est vrai à la municipalité), elle ne subit pas le contre-coup des difficultés intérieures des syndicats puisque plusieurs syndicats d'une même branche professionnelle, pourvu qu'ils soient ouvriers, peuvent adhérer.

La Bourse développe aussi la solidarité de la classe ouvrière, ce qui est un grand progrès: elle parvient à sensibiliser les différentes organisations aux revendications des autres et concrétise la notion de classe en mettant les finances communes au service des intérêts de chacun.

Enfin la Bourse a habitué les ouvriers à fréquenter des locaux syndicaux en dehors des périodes de grève et de chômage: par la création de bibliothèques et de cours elle a rapproché les syndicats et les travailleurs qui ont appris à avoir recours à eux pour toutes leurs questions: une adresse, un modèle de lettre...

A tout cela il faut ajouter l'effet d'imitation qu'a entraîné la Bourse. Alors que peu d'associations disposaient en 1888 de services culturels, en 1905 en France 22,7% des syndicats ouvriers avaient une bibliothèque, 7,5% des cours professionnels. Cela est encore peu en valeur absolue mais plus que ce qui se pratiquait à la même date dans les syndicats patronaux dont seulement 6% avaient des bibliothèques et 3,2% un enseignement.

CONCLUSION

S'il y a un pas entre ce que se proposait d'être la Bourse du Travail pour les ouvriers et ce qu'elle fut réellement, si le bilan des services éducatifs n'est pas à la hauteur des espoirs qu'ils avaient suscités chez certains théoriciens la rue du Château d'Eau a certainement été une des organisations ouvrières les plus actives de la fin du XIXème siècle.

Grâce à ses institutions culturelles elle a fait naître une nouvelle conception du syndicalisme qui, jusqu'à lors, était pour bien des travailleurs liée à la seule défense des intérêts corporatifs, et c'est peut-être là son oeuvre la plus importante.

Cependant la Bourse du Travail de Paris n'est pas sans faiblesses: elle n'a pas pu toucher les ouvriers des nouvelles industries; les dirigeants de la Bourse du Travail n'ont pas toujours résisté à la tentation de l'argent facile (la Bourse a été fermée une première fois en 1891 pour cause de malversation), ce qui a pu justifier par la suite une présence plus importante de la municipalité dans l'administration: ^{elle} qui ne faisait que surveiller l'emploi de ses fonds. Cette présence de la municipalité, indispensable, puisqu'elle assurait le financement et que ce financement régulier est la première force de la Bourse du Travail, sans laquelle rien n'était possible, est avec le temps de plus en plus ressenti comme une entrave, la multiplication des bourses à travers la France ne faisant qu'aggraver le phénomène.



A N N E X E 1

ORGANIGRAMMES DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

D'après les annuaires de la Bourse du Travail:
années 1888 - 1890 - 1891 - 1893 et
"l'Histoire de la Bourse du Travail de Paris"
(Louis LE THEUFF)

ARRETE DU 28 OCTOBRE 1887

<u>ORGANES</u>	<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	<u>FONCTIONS</u>
BUREAU ↑	4 (2 secrétaires)	- Secrétariat - Archives - Trésorerie
COMMISSION EXECUTIVE divisée en 5 commissions : ↑ administration finances propagande statistiques rédaction du journal	21	- Assure les délibérations - Dispose des salles - Veille à l'exécution du règlement - reçoit les nouvelles adhésions
COMITE GENERAL ↑	1 délégué par syndicat	- Elit la Commission Exécutive - Cercle d'études sociales divisé en 8 commissions : travail, propriété et mode d'approvisionnement des instruments de production, instruction, services publics, Just Assistance Publique, Service publics de l'alimentation, organisation financière
SYNDICATS OUVRIERS ET GROUPES CORPORATIFS		

ARRETE DE 1890

BUREAU ↑	5	- Secrétariat - Trésorerie - Archives - Secrétariat de rédaction
COMMISSION EXECUTIVE divisée en 5 commissions ↑ administration finances propagande statistiques et archives commission de rédaction	31 membres pour un an	- Veille à l'exécution des décisions prises par le Comité Général - Prépare le budget de la Bour. - Prépare le rapport administratif - A sous sa direction tout le personnel administratif et de surveillance - Fait tous les mois des statistiques sur le placement
COMMISSION DE CONTROLE ↑	12 membres pour un an	- Contrôle de tous les actes de la Commission Exécutive, des fonctionnaires et des finances
COMITE GENERAL ↑	1 par syndicat	- Se prononce sur l'admission ou la radiation des membres et sur l'attribution des locaux
SYNDICATS OUVRIERS ET GROUPES CORPORATIFS		

ARRETE DU 27 FEVRIER 1893

<u>ORGANES</u>	<u>MEMBRES</u>	<u>FONCTIONS</u>
BUREAU	6	- Secrétariat - Trésorerie - 2 archivistes-bibliothécaires - Secrétariat de rédaction
COMMISSION EXECUTIVE	31 membres élus à la majorité absolue renouvelables par tiers tous les 6 mois mandat de 18 mois	- assure le bon ordre dans les différents locaux, - fixe les heures d'ouverture et de fermeture de la Bourse, - adresse deux fois par an au Conseil Municipal un rapport sur le fonctionnement et la situation générale de la Bourse
	Les administrations:	
	- administration - bibliothèque - rédaction - finances - propagande	
	Commission de contrôle	
COMITE GENERAL	1 délégué par syndicat	
SYNDICATS OUVRIERS ET GROUPES CORPORATIFS		

ARRETE DU 7 DECEMBRE 1895

<u>ORGANES</u>	<u>MEMBRES</u>	<u>FONCTIONS</u>
COMMISSION CONSULTATIVE	10 délégués des syndicats appartenant à la Bourse du Travail (élection à 2 degrés) 6 membres du Conseil municipal de Paris 2 représentants de la Préfecture de la Seine délégués par le préfet 2 représentants de l'Office du Travail délégués par le Minis- tre du Commerce	- donne son avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'administration intérieure de la Bourse, - peut émettre des avis qu'il doit transmettre au Conseil Municipal par l'intermédiaire du Préfet : . sur la distribution des locaux, . sur la publication de l'Annuaire et du Bulletin de la Bourse, . sur les plaintes et réclamations des personnes qui ont accès à la Bourse, - établit l'état des dépenses prévisionnelles de la Bourse du Travail pour l'exercice suivant (mais la commission du budget est composée uniquement d'ouvriers), - présente un rapport sur le fonctionnement et la situation de l'institution.
CONSERVATEUR		- est chargé des rapports avec les syndicats, - dresse les procès-verbaux de la Commission Consultative - s'occupe de la conservation des bâtiments et du matériel - doit surveiller le fonctionnement du service municipal de placement et de la bibliothèque.

ARRETE DU 17 JUILLET 1900

<u>ORGANES</u>	<u>MEMBRES</u>	<u>FONCTIONS</u>
COMMISSION ADMINISTRATIVE	15 membres élus par les délégués des syndicats admis à la Bourse Mandat : un an	- administration de la Bourse du Travail, - se prononce sur l'admission ou l'exclusion des syndicats, sur la distribution des locaux, - dirige le service de bibliothèque, - règle la participation des subventions accordées aux chambres syndicales, - propose le budget à soumettre au Conseil Municipal de Paris.
REGISSEUR	1	- représente le préfet de police pour la conservation des immeubles, la direction administrative et le paiement des dépenses - nomme à tous les emplois administratifs.

N.B. :

Le conseil Municipal, en conflit avec le Ministère Waldeck-Rousseau, à qui il reproche l'exclusion de ses membres de la Commission Consultative, transforme le budget réservé à la Bourse en 1901 en subventions accordées à tout syndicat qui lui en fera la demande (et qui lui conviendra). Certains acceptent de demander individuellement une subvention, d'autres refusent et constituent une Bourse indépendante : "l'Union des Syndicats de la Seine", administrée par un comité central, constitué d'un délégué par syndicat, qui nomme une commission exécutive de 12 membres chargée de l'expédition des affaires courantes. Le financement de cette Bourse est assuré par les cotisations des syndicats qui varient de 1 à 10 F. Cette Bourse se situe dans le même immeuble que la Bourse municipale.

A N N E X E 2

LE BUDGET DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS : PARTS RESPECTIVES DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU BULLETIN

D'après les annuaires de la Bourse du Travail de Paris
années 1888 - 1889 - 1890 - 1891 - 1892,
et le Bulletin Officiel de la Bourse du Travail de Paris
année 1893



-  bibliothèques
 Bulletin Officiel

N.B. 1

Le budget de la bibliothèque comprend :

- les rémunérations du personnel de la bibliothèque,
- les dédommagements de la sous-commission de la bibliothèque,
- les budgets d'acquisition, de reliure...
- les frais exceptionnels,
- les frais d'archivage.

Le budget du bulletin comprend :

- le prix de l'impression des numéros ordinaires et exceptionnels,
- le prix des bandes et affranchissements,
- les jetons de présence de la commission de rédaction.

N.B. 2

Le budget 1893 s'arrête au 31 mai 1893 (la Bourse ayant été fermée le 6 juillet 1893).

A N N E X E 3

LES SYNDICATS OUVRIERS PARISIENS EN 1888 D'APRES :
"QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX SOCIETES OUVRIERES DE FRANCE ET DE L'ETRANGER (PARIS, 1888)

Syndicats de Paris	Nomhre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Balayeurs et balayeuses	200	14.11.1877			
Bijouterie dorée, deuil, acier, petit bronze	210	11.1878		3 ans, certificat d'étude ou un certificat d'instruction	
Billardiers	86	21.04.1881	env. 100 ouvriers, 5 apprentis, 34 ateliers	3 ans, instruction insignifiante	non, intention de fusion avec ébénisterie
Boulangers	304	1881	12.000 ouvriers, 1.800 patrons	6 mois	Non
Bronze	700	1884	8.000 ouvriers		Non
Brosserie pour teinture	40	06.03.1881	~ 100 ouvriers, 40 ouvrières 10 apprentis, env. 10 ateliers	3 ans	
Charpentiers	103	23.01.1888	env. 300 patrons + 50 ouvriers à leur compte		Oui, depuis l'Antiquité et l'invasion de la Gaule par les Romains
Chaudronniers en fer	309	1881	14.000 ouvriers	Pas d'apprentissage 50 % ne savent pas leurs règles	
Comptables	362	17.09.1885	15.000	Enseignement dans des écoles de second degré	Syndicat a institué des cours professionnels et études faits par des membres du Syndicat et des jurisconsultes bibliothèques

Syndicats de Paris	Nombre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Conducteurs - typographes (Gutenberg)	294	09.09.1843	2.000 ouvriers		
Confiseurs	100	1878		2 ans - A peu près instruits	Non
Coupeurs de col, cravates	59	01.12.1886	79		Non
Coupeurs et brocheurs en chaussures	303	05.02.1887	env. 1.700 ouvriers, 150 ouvrières, 200 apprenti(e)s	3 à 4 ans	1 cours dans une école communale
Coupeurs, tailleurs	70	01.06.1888	env. 600 - 40 maisons		
Corroyeurs (dits du cuir noir)	69	04.1876	200 ouvriers, 30 ateliers	2 ans - instruction très élémentaire	Non
Cuisiniers	1.000	16.03.1885		2 ans, certificat d'étude	Non
Dessinateurs sur étoffe	250		1.100 ouvriers, 50 apprentis, env. 100 maisons	3 ans	1 école Bernard Palissy rue des Petits-Hôtels
Distillation vins et spiritueux en gros	Nombre variable selon saisons	01.06.1880	Nombre variable	Pas d'apprentissage, instruction primaire et supérieure	
Ebénistes	900	1868 fusion avec Chambre Syndicale du Meuble en 1886	20.000 ouvriers ; 1.000 apprentis 2.000 maisons	3 ans	1 école de dessin depuis 1874

Syndicats de Paris	Nombre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Emplouvés	2.225	05.1885	150.000	Pas de conditions générales d'apprentissage	1 école 43, rue de Fleurus à la charge du Syndicat
Ferblantiers	300	1867	5.000 ouvriers, 500 femmes et 600 patrons	2 ans 1/2 - instruction primaires	
Fondeurs - typographes	220	14.03.1869	300 ouvriers, 150 ouvrières 25 apprentis, 16 ateliers		
Forgerons - mécaniciens - fraiseurs	150	1881	5.000 ouvriers - 800 à 900 maisons	Pas de formation à Paris	
Fumistes industriels	jusqu'à 200 en ce moment 60	1873	500 à 600 ouvriers	Formation sur le tas	1 école - concours Villemessart- Crozatier Mi-école - mi bibliothèque Non
Gravure (fédération)	80	08.1887		4 ans - instruction élémentaire	
Instruments de musique	150	13.03.1881	450 ouvriers - 30 ouvrières 40 apprentis - 9 maisons	3 ans - savoir lire et écrire	
Lapidaires - diamantaires	120	25.01.1880 lapidaires 03.01.1886 lapidaires- diamantaires	150 ouvriers lapidaires et 9 maisons diamantaires : 250 ouvriers et 220 patrons	lapidaires : 2 à 4 ans diamantaires : 4 ans	

Syndicats de Paris	Nombre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Lithographes (fédération)	600	02.03.1883	2.000 ouvriers, 500 ouvrières 250 ateliers	Certificat d'études - 3 à 4 ans	Ecole professionnelle des dessinateurs place Scipion, pas de bibliothèque
Livre (fédération)	5.500	09.1881		3 à 4 ans - instruction primaire	Bibliothèque - Concours nationaux pour le développement des connaissances professionnelles
Maîtres d'hôtels et	137	10.08.1886		5 ans	
Malletiers	50	01.1881		3 ans	Non
Maréchaux	500	01.05.1886	2.500 ouvriers; 600 ateliers pas d'apprentis	2 à 3 ans	Ecole de l'armée à Saumur
Mécaniciens (union)	1.500	1873	35.000 ouvriers, 100 ouvrières, 2.000 apprentis, 800 maisons	4 ans	Cours professionnels organisés par le Syndicat depuis 2 ans - 1 bibliothèque
Modelleurs - mécaniciens	70	01.09.1886	500 ouvriers	3 ans	Ecole Diderot
Mouleurs en plâtre	118	02.03.1888	300 ouvriers et 20 apprentis env. 100 ateliers	3 ans	

Syndicats de Paris	Nombre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Mouleurs en plâtre, statuaires, ornemanistes (Chambre Syndicale)	105	26.09.1886	300 ouvriers, 20 apprentis, 10 maisons	3 ans	Non
Numéroteurs et folioteurs	22	01.07.1888	80 hommes, 20 femmes, 40 chez les façonniers, 50 chez les imorimeurs, 10 chez les marchands	Pas d'aocrentissage	
Paoetiers, règleurs	50	1869	1.200 ouvriers, 400 femmes, 150 aocrentis, 400 maisons	3 ans - instruction élémentaire	Ecole oprofessionnelle fondée par les patrons - 10, rue de Lancry
Parqueteurs	300	hiver 1867-1868	1.500 ouvriers		Non
Passementerie à la main	200	14.08.1881		3 à 4 ans - instruction élémentaire	1 cours professionnel organisé par le syndicat et subventionné par la Municipalité
Peintres - céramistes	350	1882	700 à 800 (dont 500 peintres)	3 ans	
Peintres en voitures	400	13.03.1881			
Photograveurs	40 syndiqués + 25 mutua-listes	Syndicat 1885 - Société de Secours Mutuels 1885	120 ouvriers, 15 apprentis, 24 ateliers	3 ans - instruction orimaire	Non

Syndicats de Paris	Nombre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Plombiers, couvreurs, zingueurs	219	1873		Pas d'apprentissage	Un cours professionnel
Sacs de dames et de voyage	100	30.07.1881	250 ouvriers, 40 ouvrières 30 apprentis - 30 maisons	3 ans - instruction élémentaire	Non
Scieurs, découpeurs et mouluriers à la mécanique	115	08.1881		3 ans	Non
Soupe aux Choux (groupe de peintres)	45			6 mois - pas de demande d'instruction	Non
Stéréotypeurs et gal-noplastes	70	22.07.1877		3 ans - instruction élémentaire	Non
Tapissiers	717	06.1881	3.500 hommes, 4.000 femmes, 1.200 apprentis, 600 ateliers	3 ans	1 école municipale et 1 bibliothèque à la Chambre Syndicale - Pas de concours
Teinturiers - dégraisseurs	50	1886	1.500 ouvriers, 6 grandes maisons et 40 petites (de 2 à 4 ouvriers)	Formation sur le tas	Non
Terrassiers		1877		Formation sur le tas - instruction minime	
Tourneurs, repousseurs sur tous métaux	103	1882	env. 1.000 ouvriers, 150 maisons	3 ans - instruction primaire	Pas encore
Tourneurs - Robinetiers	250	1865 réformé en 1873	600 ouvriers, env. 100 apprentis, 90 ateliers	3 ans - instruction primaire	En formation

Syndicats de Paris	Nombre d'adhérents	Date de fondation	Nombre d'ouvriers et d'apprentis répartis en combien d'ateliers	Apprentissage durée, degré d'instruction des enfants	Ecoles bibliothèques
Typographie parisienne	2.200	1839	4.000 hommes, 2.000 femmes 150 apprentis	4 ans - certificat d'études	1 bibliothèque 2 concours/an 3 écoles Ecoles commerciales
Voitures	204	1872			
Voyageurs de commerce (fédération)	env. 1.000	24.02.1885			

ANNEXE 4

LA PLACE DE LA BOURSE DU TRAVAIL DANS LE MONDE OUVRIER

PARISIEN

D'après les annuaires statistiques de la France:
années 1888 à 1901

	1888	1889	1890	1891	1892	1893
pop totale	2.344.550			2.447.957		
pop active				1.702.441		
nb d'ou- vriers				1.220.100		
nb inscrites à la B.	13.200	16.000	29.274	37.142	53.692	
nb syndi- cats à Paris						364
nb total de syndiqués						233.000
nb de syndi- cats à la B. 135		143	170	216	213	270
nb d'adhérents de ces syndicats						200.000

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
pop totale			2.481.223				2.659.198
nb de syndi- cats à Paris						480	
nb total de syndiqués						196.150	123.832
nb de syndi- cats à la B. 422		72	165		201	238	246
nb d'adhérents de ces syndicats		139.280	66.243				
subvention (en francs)			154.100			282.500	172.750

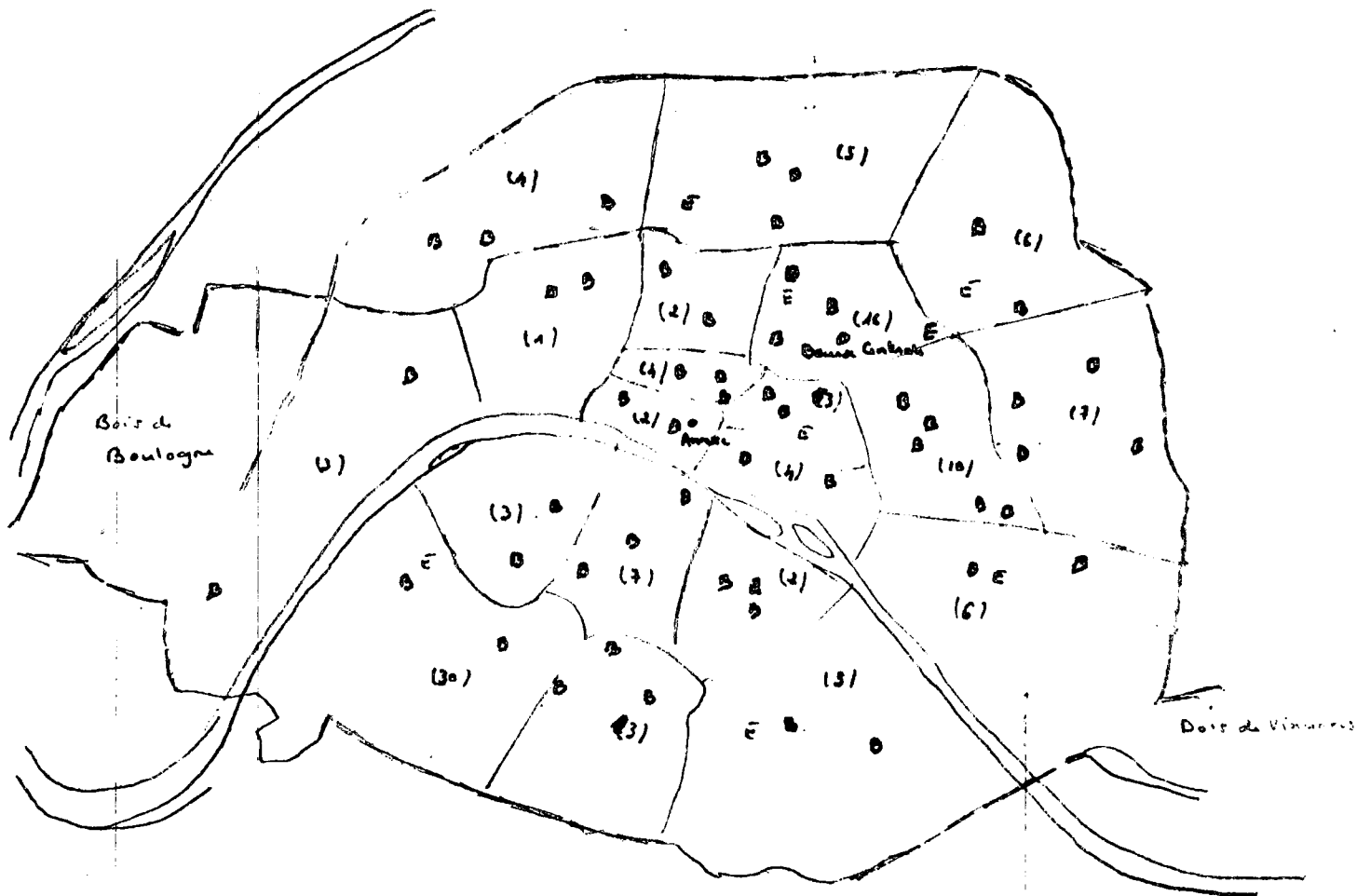
nb le nombre de syndicats à Paris=le nombre de syndicats ouvriers à Paris i.e.
le nombre de syndicats susceptibles d'appartenir à la Bourse

Les chiffres donnés pour 1895 correspondent à la Bourse Indépendante

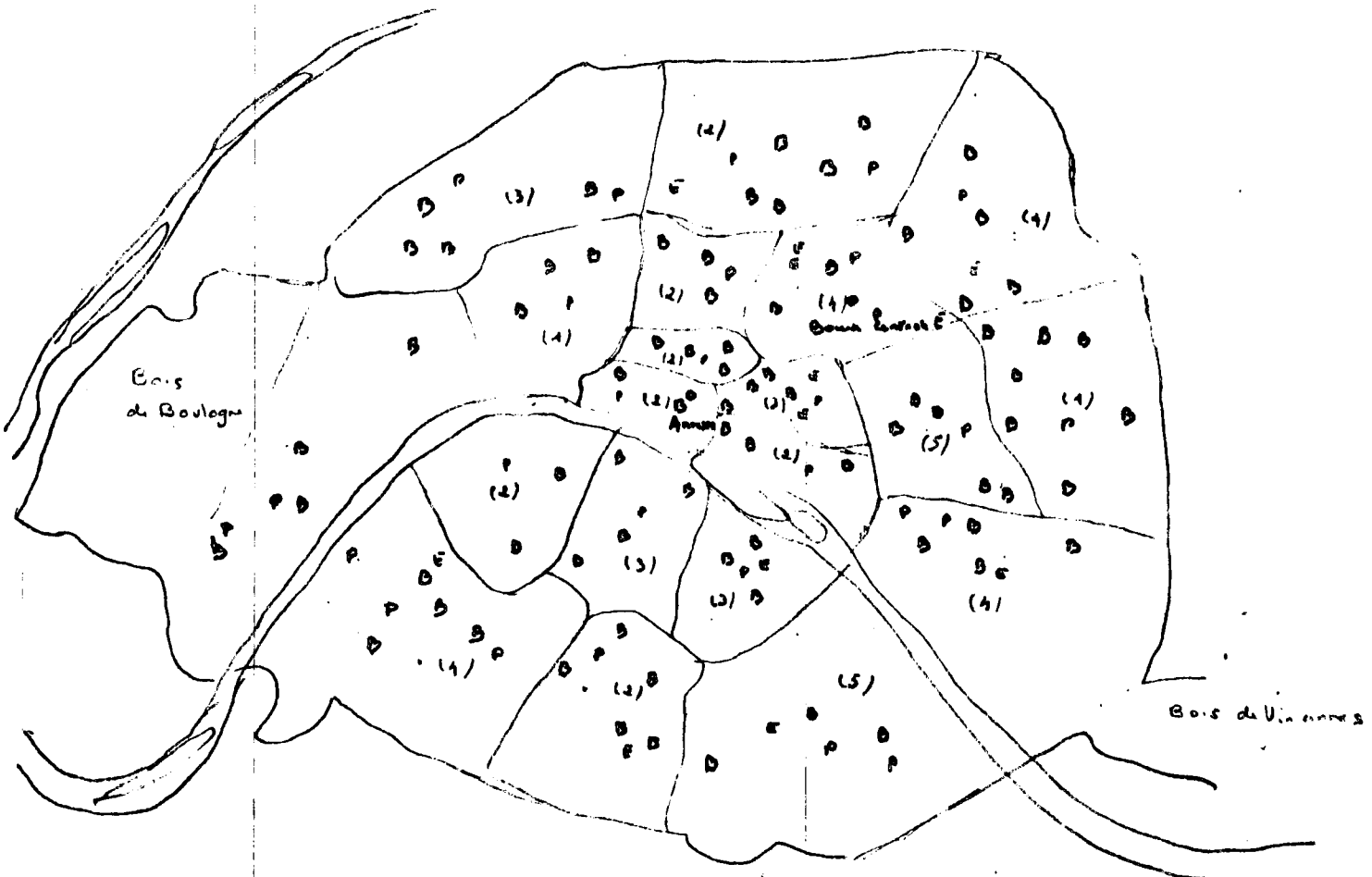
ANNEXE 5

LES INSTITUTIONS CULTURELLES A PARIS

D'après les annuaires statistiques de la Ville de Paris
années 1888 et 1901



Bibliothèque municipale
 École professionnelle
 nb de cours pour adultes
 cours animés par l'Association Polytechnique
 Bourses du Travail et Années



ANNEXE 6

LA REPARTITION DES BOURSES DU TRAVAIL EN FRANCE EN 1914

D'après l'Annuaire du prolétariat:1914



nb. Bourses du Travail dans la région parisienne: Clichy, Levallois-Perret, Saint-Denis, Ivry-sur-Seine, Pantin, Issy-lès-Moulineaux et Puteaux

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES:

Annuaire/de la Bourse du Travail de Paris.-1888-1893.-Paris:Bourse du Travail,1888-1893.

-Annuel.

Bulletin officiel/de la Bourse du Travail de Paris:organe des chambres syndicales et groupes corporatifs du département de la Seine.-N°1 (1887)-n°372 (1893,juil.
.-Paris:Bourse du Travail,1887-1893.

-Bihebd. puis hebd.

OUVRAGES GENERAUX:

MAYEUR (Jean-Marie).-Les débuts de la troisième République:1871-1898/Jean-Marie Mayeur.-Paris:Seuil,1973.-254 p.:ouv.ill.en coul.;18cm.-(Nouvelle histoire de la France contemporaine;10).

-Bibliogr.-Index .-2.02.000670-7

SORLIN (Pierre).-La Société française/par Pierre Sorlin.-Paris:Arthaud,1969.-~~370~~^{2 vol} ill.;22 cm.

-Bibliogr.-Index

-1)1840-1914.-309p

2)1914-1968.-328p

ZELDIN (Théodore).-Histoire des passions françaises:1848-1945/Théodore Zeldin.
Trad. par Paule Bolo et Denise Demoy.-Paris:Seuil,1978.-5vol;18cm.

Index.-ISEN 2.02.005712.3

1)Ambition et amour.-431p.

MONOGRAPHIES:

CANFORA-ARGANDONA (Elsie).-La Repartition de la population:les conditions de logement de la classe ouvrière au 19ème(dix neuvième) siècle/E.Campora-Argandona et Roger-Henri Guernand.-Paris:Centre de sociologie urbaine,1976.

- p.

Index.-Bibliogr.

JULLIARD (Jacques).-Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe./Jacques Julliard.-Paris:Seuil,1971.-556p;20cm.

-Bibliogr.

LEON (Antoine).-Histoire de l'éducation populaire en France/Antoine Léon.-Paris:F.Nathan,1983.-207p;23cm.

-Bibliogr.-ISBN 2.09.147017.1

LEROY (Maxime).-La Coutume ouvrière:syndicats,bourses du travail,fédérations professionnelles,coopératives:doctrines et institutions.-Paris:Girard,1913.-934p.;30c

LE TREUFF (Louis)..-Histoire de la Bourse du Travail de Paris/par Louis Le Theuff,.
6Paris:A.Rousseau,1902.-121p;20cm.

MAITHON (Jean)..-Dictionnaire biographique français du mouvement ouvrier français:
1870-1914.-Paris:Ed. ouvrières,1964.-6 vol.;23 cm.

PELLOUTIER (Fernand)..-Histoire des bourses du travail/Fernand Pelloutier.6Paris,
1902.

RETEL (J

